

Éditorial

A toutes et tous, une belle rentrée 2023 !
Comme l'an dernier, vous allez recevoir régulièrement un spécial FNEC FP-FO pour les collègues qui exercent à l'étranger. C'est l'occasion pour tous ceux qui ont des questions, des informations spécifiques à certains pays de les mettre en commun en nous les transmettant. Cette année nous allons mettre en place une foire aux questions/réponses pour être le plus proche possible de vos besoins et revendications. Nouveauté aussi en 2023, la tenue d'HIS en visio par continent. Vos interrogations, préoccupations, seront relayées lors des audiences demandées à la direction de l'AEFE, au ministère de l'Éducation nationale et au ministère des Affaires étrangères.

Pour FO, il faut tenir compte des revendications des personnels de l'AEFE car ils ont des droits, des demandes. Bien souvent, le ministère les considère comme des privilégiés mais il n'en est rien, bien au contraire. Les sommes budgétaires allouées à leur fonctionnement sont réduites chaque année, des coupes s'annoncent dans la préparation du budget 2024 au nom d'un retour à l'équilibre... Bruno Le Maire prévoit déjà 15 milliards d'économies !

Cet été, nombre de décrets et arrêtés ont été publiés accompagnant l'arrivée de G. Attal. La surcommunication de ce dernier ne doit pas nous faire oublier qu'un grand nombre de mesures visent à faire travailler plus pour perdre moins, que nombre de postes ne sont pas pourvus, que les classes sont surchargées, que les établissements sont à l'os. Les annonces salariales dans la fonction publique et ses 1,5% sont totalement insuffisantes au regard de la flambée des prix en France et dans les pays où nous exerçons.

Prenons une mesure emblématique dans les annonces gouvernementales : la prime de pouvoir d'achat. Elle est de 800 à 300 € en fonction du revenu brut annuel. Or le décret du 31 juillet ne fait pas référence aux agents à l'étranger et ...la Direction générale de l'administration et de la fonction publique exclut tout simplement les personnels exerçant à l'étranger !

La FNEC FP-FO vous propose de dire à nos autorités de tutelle que la coupe est pleine, jamais reconnus, jamais revalorisés, jamais entendus au regard de nos conditions. Nous voulons :

- Une augmentation de 10% tout de suite du point d'indice et des salaires,
- qu'aucun collègue ne soit exclu de la prime de pouvoir d'achat,
- la revalorisation des salaires des contrats locaux,
- la revalorisation des indemnités ISVL et ICCVL,
- la revalorisation de l'avantage familial,
- la possibilité de s'inscrire et de passer des certifications complémentaires,
- la prise en compte de la cherté de la vie dans les pays où ils exercent.

**Pétition des personnels
de l'AEFE**
SIGNER LA PÉTITION

INFOS PRATIQUES AEFE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DÉTACHÉS SUR MISSIONS D'ENCADREMENT ET DE FORMATION (CATÉGORIES 1 ET 2) POUR LA RENTRÉE 2024 :

Le décret n° 2022-896 du 16 juin 2022 remplace le décret 2002-22 pour les personnels détachés.

La campagne de recrutement des catégories 1 et 2 (personnels d'encadrement et de formation : ex-expatriés) a débuté le 6 septembre 2023 pour la rentrée 2024.

Le site de l'AEFE, sur le lien suivant, décrit les profils de poste, les exigences et les démarches à suivre :

<https://www.aefe.fr/vie-du-reseau/toute-lactualite/campagne-de-recrutement-des-detaches-aeфе-sur-missions-dencadrement-et-de-formation>

Les personnels concernés

- Personnels de direction (proviseures ou proviseurs, adjoints à la cheffe ou au chef d'établissement, principal ou principale),
- Directeurs ou directrices d'école primaire,
- Personnels au profil administratif et financier (DAF, ACS, DAF-ACS, secrétaire général),
- Inspectrice ou inspecteur de l'Éducation nationale (IEN),
- Formateurs du premier degré [conseillères ou conseillers pédagogiques auprès de l'IEN (CPAIEN) et enseignants maîtres formateurs en établissement (EMFE)],
- Enseignants formateurs du second degré.

Les postes susceptibles d'être vacants ou vacants ont été mis en ligne depuis le 20 juillet 2023, et les conditions de recrutement et de détachement sont parues dans le BOEN n°32 du 31 août 2023 ; voir pour cela les liens suivants :

[BOEN](#)

[Site de l'AEFE](#)

La liste définitive est théoriquement publiée le 8 septembre 2023.

Pour toutes les catégories de personnels :

La saisie de vœux se fait en ligne entre le 6 septembre et le 28 septembre 2023 inclus, pour tous les types de personnel, sur le serveur dédié (voir ci-dessous pour chaque type de personnel). Le dossier revêtu des avis hiérarchiques doit être renvoyé à l'AEFE et aux services centraux du MENJ pour le 5 octobre 2023 selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature.

Pour la constitution des dossiers et les avis : consulter les liens des types de poste au dos.

IMPORTANT !!! Des webinaires datant de septembre 2022 sont à écouter pour présenter les missions des différentes catégories de personnel. Voir pour cela le bas de la page des types de poste concernés(en fin de page). L'AEFE devrait en prévoir bientôt.

Calendrier prévisionnel des opérations pour les personnels de direction :

[Lien AEFE](#)

Entretiens	pour les personnels de direction en poste à l'étranger : 18 au 22 décembre 2023 Personnels de direction en fonction en France : 15 janvier au 2 février 2024.
Commission paritaire consultative centrale : CCPC	21 février 2024

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF via le site **France transfert** :
<https://francetransfert.numerique.gouv.fr>

à l'AEFE :
recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

au MENJ – direction de l'encadrement :
perdiretranger@education.gouv.fr

Calendrier prévisionnel pour les Personnels administratifs et financiers

[Lien AEFE](#)

Entretiens	Du 15 au 19 janvier 2024
Commission paritaire consultative centrale : CCPC	16 février 2024

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier, accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF via le site **France transfert** :
<https://francetransfert.numerique.gouv.fr>

à l'AEFE :
recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr
avant le 5 octobre 2023.

Calendrier prévisionnel des opérations pour les personnels détachés sur missions de formation

Les personnels recrutés :

Enseignantes ou enseignants à mission de conseil pédagogique du second degré (EMCP2) de zone ou de pays dans le second degré. Personnels détachés sur des fonctions de CPAIEN (conseillères et conseillers pédagogiques auprès d'un IEN) et d'EMFE (enseignants et enseignantes maîtres formateurs en établissement) dans le premier degré.

[Lien pour les personnels du second degré](#)

[Lien pour les personnels du premier degré](#)

Entretiens	1^{er} au 16 février 2024 pour les EMCP2 (second degré) ; du 29 janvier au 16 février 2024 pour les personnels du premier degré.
Commission paritaire consultative centrale : CCPC	28 février 2024 pour les EMCP2 ; 29 février 2024 pour les personnels du premier degré.

Pour les enseignants du secondaire

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF au bureau du recrutement :
via le site **France transfert** à l'adresse :
recrut2degform.aefe@diplomatie.gouv.fr

Pour les enseignants du primaire

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF au bureau du recrutement :
via le site **France transfert** à l'adresse :
recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr

Calendrier prévisionnel des opérations pour les Directeurs ou directrices d'école

[Lien AEFE](#)

Entretiens	29 janvier au 16 février 2023
Commission paritaire consultative centrale : CCPC	29 février 2024

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF au bureau du recrutement :
via le site **France transfert** à l'adresse :
recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr

Calendrier prévisionnel des opérations pour les Inspectrices ou inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)

[Lien AEFE](#)

Entretiens	5 février 2024
Commission paritaire consultative centrale : CCPC	21 février 2024

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF via le site **France transfert** :
<https://francetransfert.numerique.gouv.fr>

à l'AEFE :
recrutIENr.aefe@diplomatie.gouv.fr

au MENJ :
julien.seffray@education.gouv.fr

Adresse de la DRH de l'AEFE :

Bureau du recrutement des expatriés / AEFE - 1, allée Baco - BP
21509 - 44015 Nantes / +33 (0)2 51 77 29 23
candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr

N'hésitez pas à contacter la FNEC FP FO pour le suivi de vos candidatures



6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44

fneccp@fo-fneccp.fr